



Adresse
12 Rue Léon JOST
75017 PARIS

Tel. : 01.44.29.71.29
Fax : 01.42.67.48.05
E-mail : contact@ffc-reparateurs.org



Mai 2011

**Une formation vous est proposée,
Ne passez pas à côté !**

Sujet traité : Gestion des Dossiers en Réparation Collision
par « CESSION de CREANCE »

PLAN de la FORMATION

INTRODUCTION :

La relation du carrossier avec les autres acteurs dans la réparation automobile : Client, Assureur et Expert.

1/ Relation Expert

- . Le rôle de l'expert dans l'expertise amiable.
- . Les obligations du carrossier dans la procédure d'expertise.
- . Eléments facilitant les négociations au cours de l'expertise (courrier type, chartes de bonne conduite).

2/ Relation Assureur

- . L'échange d'informations pratiques.
- . Charte de bonne conduite Assureurs/Réparateurs.
- . « Acte de Signification » de la cession de créance et respect des procédures.

3/ Accueil Client

- . Accueil du client et attitude à tenir : le carrossier s'occupe de tout :
 - a. dans les démarches déclaratives et de leur suivi.
 - b. dans la relation avec l'assureur : échange des informations utiles et mise en œuvre de la procédure de « tiers payeur ».
 - c. dans la relation avec l'expert : assistance au suivi des procédures.

4/ Cession de Créance

- . Présentation des règles juridiques applicables à la cession de créances futures ou éventuelles
- . Privilège du Réparateur sur le paiement des travaux
- . Principe du tiers payeur
- . Prise en charge du paiement par cession de créance.



Destinataires
de la formation

*Elle s'adresse aux
adhérents de la
région Ile-de-France.*

*Sont concernés, les
chefs d'entreprise ainsi
que le personnel de
bureau au contact de la
clientèle.*

*Elle aura lieu à PARIS
jeudi 9 juin 2011 de 9h
à 17h*

*Un dossier complet
(suivi de la démarche,
lettres types et
modèles) sera remis à
chaque entreprise
participante.*

*Si cette formation vous
intéresse, merci de
vous manifester au plus
vite.*